



Paieement maison de retraite

Par **papyy37**, le **27/09/2010** à **22:09**

Bonjour,

La grand mère de mon gendre est en maison de retraite. Elle est sous tutelle (UDAF). Elle a une fille unique et trois petits enfants. La maison de retraite réclame à ces 4 personnes le paiement de ce qui manque. Or la grand mère possède une maison. Que peut-on faire avec cette maison, avant de réclamer de l'agent à la famille ? Est-ce à l'UDAF de faire hypothéquer cette maison ?

Merci par avance pour votre aide.

PAPY37

Par **mimi493**, le **28/09/2010** à **14:30**

Quel usage est fait, actuellement, de la maison ? Est-ce qu'elle lui appartient à 100% en pleine propriété ?

Par **papyy37**, le **30/09/2010** à **11:21**

Bonjour,

Actuellement la maison n'est plus utilisée, mais n'est pas vide, par contre la grand mère est propriétaire d'une partie de la maison, l'autre partie elle en a la jouissance.

En espérant avoir répondu à votre question, merci pour l'aide que vous m'apportez.

PAPY37